

REUNION DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 28 janvier à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

Date de convocation : le 22 janvier 2021

Secrétaire : M. MEUNIER Jérémie

Présents : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. MEUNIER Jérémie, M. BIGOT Florent, M. BOURDIER Olivier, MME LUNEAU Véronique, M. POISSON Eric, MME PLAIRE Alégria, Mme EUZENAT Annick, M. GREMILLET Julien



Sur invitation de M. le Maire, intervention de M. PRINCAY Benoit, Président de la Communauté de Communes du Haut Poitou, afin de présenter le fonctionnement de la CCHP au Conseil Municipal.

- SOREGIES : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SOREGIES IDEA :

Le Conseil Municipal,
Vu les articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique,
Vu le code de l'Energie,
Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES,
Et l'opportunité financière qu'elle représente,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sur proposition de Monsieur le Maire :

- approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,

- autorise la signature par Monsieur le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA

- HABITAT 86 VENTE D'UN LOGEMENT LOCATIF :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 6 janvier 2021 reçu de la Préfecture de la Vienne, service du Directeur Départemental des Territoires concernant la vente, par HABITAT de la Vienne, d'un logement locatif social situé 7 place de la Mairie à CUHON.

Le projet de cession occasionne une réduction de logements sociaux du parc public dont le nombre passera de 4 à 3 si la vente se concrétise.

La commune doit donner son avis sur ce projet d'aliénation ; elle peut s'opposer à la vente ou solliciter une reconstitution de l'offre de logements.

Le Conseil Municipal souhaite obtenir des renseignements et décide de prendre une décision lors d'une prochaine réunion.

- ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES A M. PATRAC DAMIEN, TRESORIER :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la collectivité n'est plus tenue de verser une indemnité de conseil au Trésorier.

Cependant, il propose de lui verser une indemnité de confection des documents budgétaires d'un montant de 50 € brut pour l'année 2021.

- 4 personnes sont « contre » le versement de l'indemnité
- 1 personne s'abstient
- 5 personnes sont « pour » le versement de l'indemnité

Après délibération, il sera donc verser une indemnité de confection des documents budgétaires d'un montant de 50 € brut pour l'année 2021 à M. PATRAC Damien, Trésorier de Neuville de Poitou.

- COURRIER DE Mlle LARRIU Alexine :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 12 janvier 2021 un courrier de Mlle LARRIU Alexine, domiciliée à La Bournalière commune de CUHON.

Dans son courrier, cette jeune fille de 18 ans, explique qu'elle est au lycée Camille Guérin de Poitiers en 1^{ère} STMG section sport étude, qu'elle est montée 5 fois sur les marches du podium au championnat de France d'athlétisme et grâce à ses efforts, elle a décroché sa première sélection en équipe de France.

Cette passion demande un investissement financier important, elle sollicite donc la commune pour l'octroi d'une aide financière afin de pouvoir concrétiser son rêve de participer et de représenter la France lors des Jeux Olympiques de 2024 à Paris.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement, à titre exceptionnel, d'une aide financière, mais souhaite rencontrer Mlle LARRIU afin de connaître ses besoins réels, ce qui permettra de déterminer le montant de l'aide qui lui sera accordée lors d'une prochaine réunion.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Sage Thouet : Le Maire informe qu'il est allé ce matin même à une réunion du Sage Thouet, qui est chargé de la gestion de l'eau.

La Dive et la Roche Bourreau sont gérées par le Sage Thouet ; pour information la CCHP n'adhère pas au Sage Thouet.

- M. POISSON demande si la commune a le résultat des points de comptage de passage de véhicules, posés par le Département à la Minaudière, à la Grotte, et à la sortie de Cuhon direction Maisonneuve/Massognes. Pour l'instant, aucun rapport en Mairie.

- M. LE BRAS signale qu'il reçoit différentes entreprises pour les travaux éventuels de voiries et de peinture au sol afin d'obtenir des devis.

- M. LE BRAS propose de mettre un service d'écrivain public en place sur la commune dans le cadre de la crise sanitaire et demande si d'autres personnes seraient intéressées afin de rendre service aux administrés isolés de leur famille pour remplir des formulaires administratifs divers.

Le Conseil Municipal donne son accord et propose d'insérer l'information dans le prochain bulletin «T'chi qu'olé ? »

